
**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE
TENUE LE LUNDI 9 JANVIER 2017 À 19 H 30
SALLE LA NATURE-EN-MOUVEMENT**

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Madame Magalie Joncas, conseillère
Monsieur Frédéric Dionne, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Sont absents :

Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Joseph Côté, conseiller

2017-012

**CRÉATION DU COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16, MANDAT
ET NOMINATION DES MEMBRES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire procèdera prochainement à l'adoption de son plan d'urbanisme durable;

CONSIDÉRANT QUE suite à la consultation citoyenne tenue dans le cadre de l'avant-projet du Plan d'urbanisme durable, et suite à la recommandation du comité consultatif relatif à l'évaluation des orientations de développement et à l'intégration du PMAD à Mont-Saint-Hilaire qui prévoit l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme pour la zone A-16, plusieurs citoyens ont proposé divers scénarios concernant cette zone;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, le conseil municipal souhaite procéder à la création d'un comité de travail afin de poursuivre sa démarche citoyenne;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR: Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que soit créé le " Comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 ", lequel aura comme mandat de mettre en oeuvre la démarche proposée par le conseil et le cas échéant de faire des recommandations;

Que ce comité voit à s'assurer de la transparence et de l'intégrité de la réflexion sur l'avenir de la zone A-16;

Que ce comité procède à l'analyse des scénarios suivants, soit l'acquisition par la Ville des terrains non développés dans la zone A-16, soit l'adoption d'un plan particulier d'urbanisme pour cette zone;

Que ce comité, après avoir pris connaissance des études et avis concernant les scénarios décrits au paragraphe précédent, fasse part au conseil de son analyse et ses observations, et le cas échéant, propose des études complémentaires;

Que ce comité recommande au conseil le scénario à favoriser et donne son avis sur le processus de consultation publique concernant l'avenir de la zone A-16 et, le cas échéant, propose au conseil d'autres scénarios;

Que ledit comité soit et est formé de mesdames Rachel Provost et Isabelle Thibeault ainsi que de messieurs Jean-Yves Héroux, Claude Rainville et Claude Roy pour un mandat d'un an à compter du 10 janvier 2017;

Que trois conseillers municipaux siègent également au sein de ce comité, soit messieurs Jean-Pierre Brault, Emile Grenon Gilbert et Sylvain Houle;

Que le directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'environnement ou son représentant soit aussi nommé membre de ce comité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

(S) Anne-Marie Piérard

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE
TENUE LE LUNDI 6 FÉVRIER 2017 À 19 H 30
SALLE LA NATURE-EN-MOUVEMENT**

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Madame Magalie Joncas, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Joseph Côté, conseiller
Monsieur Frédéric Dionne, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

2017-058

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2017-012 -
DÉPÔT**

La greffière dépose au conseil un procès-verbal de correction à la résolution numéro 2017-012, intitulée: "Création du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16, mandat et nomination des membres" effectué conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR: Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de correction à la résolution numéro 2017-012 émis par la greffière en date du 23 janvier 2017.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

(S) Anne-Marie Piérard

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Hôtel de ville

100, rue du Centre-Civique
Mont-Saint-Hilaire
QC J3H 3M8
Téléphone 450 467-2854
Télécopieur 450 467-6460

Procès-verbal de correction à la résolution numéro 2017-012

Je, soussignée, greffière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, ai apporté, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, une correction à la résolution numéro 2017-012, intitulée : « Création du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16, mandat et nomination des membres ».

La correction est apportée au onzième paragraphe de ladite résolution, la nomination de madame Rachel « Provost » devant se lire « Prévost ».

En foi de quoi, j'ai signé à Mont-Saint-Hilaire,

Ce 23^e jour de janvier 2017.

La directrice des Services juridiques et greffière,

(S) *Anne-Marie Piérard*

Anne-Marie Piérard, avocate

Bibliothèque
Armand-Cardinal
150, rue du Centre-Civique
Mont-Saint-Hilaire
QC J3H 5Z5
Téléphone 450 467-2854
Télécopieur 450 467-6460

Garage municipal
901, boul. Sir-Wilfrid-Laurier
Mont-Saint-Hilaire
QC J3H 6H7
Téléphone 450 467-2854
Télécopieur 450 467-0042

www.villemsh.ca
information@villemsh.ca

